



LE P.O.T RANDO' CLUB

VOUS PROPOSE

Dimanche le 28 mars 2021

Vinça

Durée : **3 h 45**

Dénivelé : **240 m**

Difficulté : **facile**

Conditions : licence annuelle **35 euros** ou assurance journalière **3 euros**

Repas : **grillade** : apporter apéro, vin, eau, viande...

Départ : **8 h 45 au parking de la piscine du Moulin à Vent à Perpignan**



Un peu d'histoire...

Porte de Marcevol

Il y avait déjà un château à Vinçà au X^e siècle puisqu'il fut donné au monastère de Sant Pere de Roda par le comte Seniofred en 939 « ... Castro Vinsano in locum quem vocant Villela... ».

Bernard Alart a trouvé mention d'une *forcia* en 1019, mais le village prit vite de l'importance, beaucoup de maisons avaient débordé à l'extérieur. Aussi en 1245, le roi Jacques 1^{er} d'Aragon affranchit à perpétuité les habitants de Vinçà de tous *droits d'exorquia*¹, *cugucia*² et *intestia*³ à la condition qu'ils construiront et feront à leurs frais toute l'enceinte fortifiée de cette ville de telle sorte qu'elle soit entièrement entourée de murs.

Le castrum Vinsanum devint villa Vincanum (950), Vinzanum (982), Vincianum (1009) et le nom de Vinçà, apparaît au XIV^e siècle.



Porte de Marcevol

Une bonne partie de l'enceinte édifiée en 1245 subsiste encore mais elle n'a conservé que deux portails sur les quatre érigés à l'origine. : celui de Domanova ou dels Barris (des faubourgs) et celui de Marcevol.

Les faubourgs extérieurs furent fortifiés à leur tour à partir de 1330, par une seconde enceinte d'assez faible consistance et un profond fossé recevra les eaux du Real détournées de son cours naturel.



Porte de Domanova

Vinçà devient ville royale lorsque les comtés de Roussillon et de Cerdagne-Conflent sont intégrés dans le royaume d'Aragon en 1172. Vinçà relève alors du domaine royal jusqu'en 1356.

Pierre IV d'Aragon avait eu de son 1^{er} mariage avec Marie de Navarre, deux filles : l'une Constancia, épouse Frédéric II, roi de Sicile, la seconde, Joana, était née à Barcelone le 7 11 1344.

Le roi donne aux deux Infantes, les seigneuries de Vinçà, Clayra et de Sant Llorenç de la Salanque, dont Joana devint seule propriétaire après le mariage de sa sœur.

En 1372, elle épousa Joan, comte d'Empuries, qui fut presque continuellement en guerre avec son beau-père et avec le successeur de celui-ci, Joan 1^{er} d'Aragon. Joana mourut en 1384 désignant comme héritier son second fils Pierre d'Empuries.

La donation des trois villes aux Infantes est datée de 1356, et l'année suivante procuration est donnée par Constancia, reine de Sicile, duchesse d'Athènes et de Népatras, âgée de 14 ans, et par l'Infante Joana, âgée de 12 ans, par laquelle ces deux princesses chargent Bernard Pometa, écrivain de leur cour, de prendre possession en leur nom des lieux et villes que leur père le Roi leur a donnés.

Ce n'est que contraints et forcés que les habitants prêtent serment de foi et hommage réclamés au nom des Infantes. En effet les consuls et habitants de ces trois villes protestèrent et rappelèrent que selon leurs anciens priviléges, jurés par le roi actuel, ces lieux doivent faire partie du domaine de la couronne dont ils ne peuvent jamais être séparés sous aucun prétexte.



Pierre d'Empuries prit possession du lieu de Vinçà à partir de 1387. Il mourut peu après entre 1400 et 1402. La famille Rocaberti, héritière de Pierre d'Empuries, continue à tenir la seigneurie de Vinçà jusqu'au moment où le roi de France, Louis XI qui occupe les comtés en 1463, confisque les biens de Rocaberti et les attribue à Jean-François de Cardona.

Cependant, lorsque Charles VIII, succédant à son père Louis XI, se fut empressé de restituer en 1493 au roi d'Aragon cette province perpétuellement en état de rébellion, on voit les Rocaberti revenir à Vinçà. En 1586, elle est rachetée par le domaine royal et restera propriété royale jusqu'à la Révolution.

L'église romane Saint-Julien et Sainte Baselisse- classé monument historique- est citée dès 1043 mais, détruite en patrie lors des batailles opposant les partisans du roi de Majorque à ceux du roi d'Aragon entre 1347 et 1349. Elle sera reconstruite dans les années 1400 puis une seconde fois de 1734 à 1769 dans le style gothique.



Le portail d'entrée est construit en marbre rose du Conflent

Le clocher surmonté de tourelles est du XVII^e siècle. On remarque de très beaux retables dont celui du St Sacrement, œuvre de Jacques Melair (1697), puis, dans la chapelle du Rosaire, celui de Joseph Sunyer ainsi qu'une Vierge assise dite « Vierge aux reptiles » du XIV^e siècle.

L'église renferme un autre joyau, l'orgue achevé en 1765 par Jean-Pierre Cavaillé et entièrement restauré par le facteur Gerhart Grenzing. Classé monument historique, il est tous les ans le pôle d'intérêt du festival d'été se tenant en juillet et août.



Les statues des deux saints titulaires Saint-Julien et Sainte-Baselisse sont disposées sur deux niches surmontant le portail. La porte reprend les pentures romanes de l'église antérieure.

Sur la route de Joch, l'ancien couvent des Capucins, fondé en 1589, est devenu en 1861 une communauté de religieuses carmélites.

Au sud de Vinçà, le **hameau de Sahorle** (saorla), déjà cité en 950, possède sa petite église dédiée à Ste Madeleine. Il fut un temps incorporé à la vicomté de Joch puis annexé à Vinçà après la Révolution.

Au nord de l'ancien hameau de Belloc, situé entre Rodès et Vinçà, dominant le lac de Vinçà il ne reste que la chapelle Saint-Pierre de Belloc mentionnée pour la 1^{re} fois en 1142. L'église est cédée en 1178 à l'abbaye bénédictine de Saint-Martin du Canigou, devenant de ce fait le siège d'un prieuré dépendant. Entré dans le domaine privé, l'église n'est plus ouverte au culte.



Commune essentiellement agricole et fruitière, Vinçà a vu son environnement évoluer avec la construction du barrage achevé en 1978 et qui, par voie de conséquence, a noyé une partie importante de son territoire. De nouveaux horizons liés au tourisme et aux loisirs, ont généré un appel de population, bienvenue après une longue période d'érosion, le pic optimum ayant été atteint en 1851 avec 2131 habitants. En 1975 Vinçà ne compte que 1593 habitants, juste avant le début des travaux du barrage. Ils sont aujourd'hui près de 2000 habitants.



Maisons à encorbellement du XVII^e siècle



Le clocher



Porte de Marcevol



La mairie de Vinçà

1. Exorquia : droit par lequel le seigneur obtient un tiers des biens d'un vassal qui n'a pas de descendance.
2. Cugucia : si la femme d'un vassal était coupable d'adultère, le seigneur recevait la moitié de ses biens si le mari était consentant et la totalité des biens si le mari ne l'était pas.
3. Intestia : droit seigneurial qui pénalisait le vassal qui mourait sans avoir de testament. Le seigneur confisquait une partie de ses biens, généralement un tiers.

Prochaine Sortie : le 11 avril 2021 L'étang de Bages

Pour se renseigner, tél à : Jean-François 04 68 56 81 03 / 06 20 40 63 05

